



Le 27 septembre 2023

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI N 1079

PORTANT FIXATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2023

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Monsieur Franck JULIEN)

Ce rapport examine le projet de loi n°1079, relatif au Budget Rectificatif de l'État pour l'Exercice 2023. Ce texte est le premier projet de loi de budget à être présenté devant notre Assemblée, renouvelée en février dernier, dont plus d'un tiers des membres n'a eu aucune influence sur l'issue du vote du Budget Primitif 2023. Ce qui est en jeu ici n'est pas seulement une simple rectification budgétaire mais la première interaction politique significative sur l'avenir de la Principauté entre la nouvelle Assemblée, très nettement élue par les Monégasques, et le Gouvernement.

Le projet de Budget Rectificatif a été déposé le 30 juin 2023, et la Commission a rapidement formulé 67 questions. Les réponses reçues du Gouvernement le 1er août se sont révélées décevantes à plus d'un titre.

Comme le disait Émile de Girardin, « *Gouverner, c'est prévoir ; ne rien prévoir ce n'est pas Gouverner, c'est courir à sa perte.* ». Ce principe prend tout son sens dans le contexte international et financier qui est le nôtre. Nombreuses sont aujourd'hui les inquiétudes sur notre avenir :

- un contexte international anxiogène ;
- des incertitudes sur le dénouement de contentieux qui concernent l'Etat ;
- une épée de Damoclès qui plane sur nos têtes, nous faisant craindre un retour sur une liste grise ;
- et la fin prochaine des effets très vertueux sur les recettes de l'Etat de l'opération Mareterra.

Un gouvernement visionnaire anticipe les défis à venir et met en place des mesures pour y faire face. C'est précisément là que le bât blesse.

Il est en effet très difficilement compréhensible que le Gouvernement n'ait pas encore mis en place un prévisionnel de recettes à 5 ans. Ce manquement à la prévision et à la stratégie est particulièrement criant dans le cadre du programme triennal d'équipement public pour lequel il reste encore plus de 5 milliards d'euros à mobiliser.

Prenons une analogie domestique pour mieux comprendre l'importance de ce point. Quel serait le bon père de famille, ou la bonne mère de famille qui prendrait des engagements financiers certains et importants, sans préalablement vérifier sa capacité future d'y faire face, surtout en sachant que le foyer n'aura pas la possibilité de s'endetter ?

Tout le monde s'accordera à dire que cette manière de faire relèverait davantage de l'improvisation que de la saine gestion.

Le sujet est suffisamment important pour prendre le temps de lire deux extraits du dernier Rapport de la Commission Supérieure des Comptes sur la Gestion Budgétaire et Financière de l'Etat en 2021. Première citation : « *Une gestion pluriannuelle complète des finances de l'Etat supposerait pourtant qu'une prévision pluriannuelle des recettes, assise sur des hypothèses chiffrées et documentées, accompagne la programmation pluriannuelle des dépenses d'équipement et d'investissement pour mieux assurer la cohérence et le réalisme de cette programmation et pour prévenir et réduire les risques et les aléas susceptibles d'affecter l'équilibre budgétaire de l'Etat à moyen terme* ». Seconde citation : « *La Commission Supérieure des Comptes observe, en conséquence, que le chiffrage des crédits au Programme Triennal, tant en crédit d'engagement pluriannuel, qu'en crédits de paiement annuels, ne repose sur aucun élément précis et identifié* ».

Sans cette démarche, nous courons le risque de remettre en cause le principe de l'équilibre budgétaire et de compromettre l'avenir financier de la Principauté. Ce budget rectificatif n'est rien moins que le reflet d'une politique manquant de visibilité en contradiction directe avec les principes fondamentaux de prévision et de responsabilité.

La projection des recettes doit être bien plus qu'une simple formalité ; elle doit être le GPS qui guide notre Principauté à travers un labyrinthe de défis budgétaires. Ce n'est pas juste une question d'équilibre budgétaire à court terme ; c'est le fondement pour hisser Monaco au niveau qui doit être le sien dans des domaines tels que notamment, le logement, la mobilité et les interventions publiques, au service du développement économique des Monégasques, des résidents et des salariés de la Principauté.

Il est impératif pour un gouvernement de ne pas simplement réagir aux évènements du moment, mais de faire preuve d'une véritable proactivité. Comme Warren Buffett l'a si bien dit, « *Quelqu'un est assis à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un a planté un arbre il y a longtemps.* ». Ce genre de vision à long terme est ce qui distingue un gouvernement prévoyant d'un gouvernement réactif.

En négligeant de planifier pour l'avenir, nous manquons non seulement des opportunités de croissance, mais nous faisons également courir des risques à nos générations futures. Qu'il s'agisse d'investir dans des technologies émergentes, de mettre en place des mesures environnementales durables, ou de créer des politiques économiques solides et diversifiées, chaque décision prise aujourd'hui forme l'ombre sous laquelle nos enfants évolueront demain.

Pour assurer un avenir prospère, il est donc essentiel que notre gouvernement adopte une stratégie plus prospective et générationnelle. À défaut, nous courons le risque de nous retrouver dans une position où nous subirons les problèmes au lieu de les anticiper, sans jamais se donner les moyens de vraiment les résoudre.

Le Conseil National déplore le manque de prévoyance du Gouvernement en matière d'innovation économique qui nourrit une inquiétude grandissante de l'Assemblée quant à la pérennité de la croissance des recettes de Monaco. A titre illustratif, votre Rapporteur citera quelques points saillants :

- Depuis une décennie, la modernisation du droit des sociétés reste en suspens ;
- La loi n°1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières, modifiée, est inapplicable en certaines de ses dispositions ;

- Les dispositifs réglementaires en gestion patrimoniale sont dépassés, non fonctionnels ou inexistants.

Pour donner une nouvelle impulsion, le Conseil National a pris l'initiative de déposer depuis février 2023 plusieurs propositions de loi, notamment :

- La proposition n°256 portant sur les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SURL), adoptée le 15 juin 2023 ;
- La proposition n°257 concernant les Sociétés d'Innovation Monégasques par Actions (SIMA), également adoptée à la même date ;
- La proposition n°258 sur les fondations d'intérêts mixtes, déposée le 24 juillet 2023

Ces actions législatives répondent à des besoins pressants pour les nationaux, les résidents et les investisseurs. D'autres textes sont en cours d'élaboration, notamment dans l'objectif de simplifier les démarches administratives liées à la création d'entreprises, pour développer de nouveaux instruments de financement ou pour créer de nouveaux outils de gestion patrimoniale.

Votre Rapporteur est convaincu que ces mesures contribueront significativement à renforcer l'attractivité de la Principauté, et par ricochet, à dynamiser ses recettes. Elles témoignent aussi de l'engagement de la mandature actuelle à agir pour favoriser de nouvelles recettes pour l'Etat afin de mieux répondre aux défis cruciaux auxquels notre Pays fait face, comme notamment le logement et la qualité de vie.

S'agissant du logement, les élus saluent l'avancée du Plan National pour le Logement (PNL) qui a favorisé l'attribution de nouveaux appartements domaniaux pour

de nombreuses familles monégasques. Le Conseil National rappelle que ce plan a été annoncé en mars 2019 par le Prince Souverain, répondant à un besoin avéré de nos compatriotes relayé par l'Assemblée. Toutefois, les représentants des Monégasques ont continué d'alerter le Gouvernement sur la nécessité de maintenir un rythme de livraison d'une moyenne de 100 appartements neufs construits chaque année, afin de ne pas laisser se réinstaller une pénurie. A ce titre, votre Rapporteur s'interroge sur le manque de révision budgétaire concernant la livraison d'opérations pour les années 2025, 2026 et 2027. Le Gouvernement se doit d'être force de proposition et la solution annoncée de mise à disposition de logements dits de « *récupération* » pour 2025-2026 n'est pas suffisante pour l'ensemble de la période.

Aussi, il convient que le Gouvernement confirme, dans la perspective du vote de ce budget rectificatif, un nouveau programme de 100 logements minimum pour une livraison en 2027 afin de pallier au déficit à venir. Cette demande des représentants des Monégasques doit être considérée comme une clause plancher afin de répondre à un des aspects primordiaux de notre modèle social : bien loger les Monégasques dans leur pays.

Le logement des Monégasques a toujours été, et restera au cœur des préoccupations du Conseil National.

Depuis le début de la mandature, les échanges intervenus avec le Gouvernement ont permis d'obtenir un certain nombre d'avancées notables pour nos compatriotes. Ainsi, dans le cadre de leurs demandes d'appartement domanial, les Monégasques peuvent désormais formuler un souhait de quartier, et même affirmer une préférence pour une opération immobilière livrée.

De même, le Conseil National a déjà obtenu la possibilité d'attribution d'un trois pièces aux foyers restituant un logement plus grand. Ce point, défendu de longue date par

l'Assemblée, permettra à nos compatriotes qui vivent dans des quatre ou cinq pièces et dont les enfants ont quitté le foyer parental, d'ouvrir droit à un trois pièces, et non plus un deux pièces. Cette nouvelle mesure, de nature à favoriser la mobilité, en sera d'autant plus renforcée qu'elle sera accompagnée par un maintien de l'ancien loyer, ou du montant du Contrat Habitation Capitalisation (CHC), s'ils sont inférieurs à ceux applicables au nouvel appartement.

Par ailleurs, et soucieux d'apporter à nos compatriotes la possibilité de ne pas être pénalisés lorsqu'ils décident de ne pas accepter l'appartement proposé par le Gouvernement, les élus, conformément à leur engagement programmatique, ont demandé à ce que les points de pénalité ne soient plus appliqués pour un premier refus.

Si les points de pénalité ont été divisés par 2, passant de -12 points à -6 points, la Commission considère que cette pénalité constitue toujours une contrainte supplémentaire pour le foyer qui refuse l'attribution d'un logement, alors même que ledit logement ne répond pas à ses attentes. Les élus souhaitent donc tendre vers une suppression totale des points de pénalité pour un premier refus, dès lors que la pénurie sera définitivement derrière nous.

En outre, le refus d'un appartement domanial ne devrait pas retarder l'attribution de celui-ci. C'est pourquoi, le Conseil National a souhaité et obtenu le retour des listes d'attente, pour que des appartements refusés ne restent pas vides jusqu'à l'attribution suivante.

S'agissant des échanges, les travaux engagés par le Conseil National ont également été fructueux. En effet, dorénavant, pour les nationaux qui occupent des appartements devenus trop grands par rapport à leur besoin normal, le changement de logement sera favorisé par la création d'une prime à la mobilité en fonction du nombre

de pièces restituées. A cette mesure, s'ajoutera là encore le maintien du loyer de l'ancien appartement, ou du montant du CHC antérieurement conclu.

De plus, et souhaitant sécuriser davantage les opérations d'échanges d'appartements, les élus ont obtenu qu'une visite des appartements échangés puisse être réalisée par l'administration, sur demande des personnes concernées. Cette visite permettra d'assurer le contrôle des installations et équipements des lieux, l'entretien des éléments à la charge du propriétaire (comme la réparation des volets roulants, persiennes, menuiseries...), ou encore vérifier que des éventuelles modifications n'aient pas été apportées par le locataire, sans autorisation de l'Administration des Domaines, et donc prévenir un éventuel transfert de responsabilité des travaux effectués vers le nouveau locataire de l'appartement.

Si ces avancées sont importantes pour les Monégasques, la Commission rappellera toutefois que beaucoup de chemin reste à faire. Actuellement, les élus travaillent activement sur de nouvelles propositions concrètes pour fluidifier le système d'attribution domanial, pour qu'aucun logement ne reste vide plus longtemps que nécessaire à sa rénovation par le Gouvernement.

Concernant la qualité de vie et la mobilité, le Conseil National souligne l'effort important des services administratifs sollicités afin de répondre à ses interrogations. Les élus reconnaissent que l'objectif annoncé par le Gouvernement d'une réduction du trafic automobile à l'horizon 2030 de moins 20 % du trafic actuel - ce qui induit de neutraliser le trafic supplémentaire consécutif au développement économique et démographique de la Principauté - est très ambitieux.

Pour autant, les élus expriment une nouvelle fois leur scepticisme quant aux mesures annoncées pour atteindre cet objectif. Les échéances futures exigent une approche bien plus globale et une stratégie à long terme permettant une mise en perspective des solutions qui seront nécessaires pour relever le grand défi de la mobilité des résidents, des pendulaires et des touristes.

Dans ce cadre, les élus alertent le Gouvernement sur l'urgence de mettre en place un « plan stratégique de mobilité ». En effet, les mesures actuelles ne sont qu'une réponse superficielle aux problèmes croissants de congestion, ce qui contribue à la dégradation de la qualité de vie.

La mobilité doit être vue de manière pragmatique et à travers une vision globale, par l'optimisation de schémas de déplacements internes et par le renforcement de la coordination avec les services compétents des collectivités voisines.

A cette fin, le Conseil National considère qu'il est nécessaire que l'ensemble des services du Gouvernement qui interviennent sur la mobilité agissent de façon synchronisée, grâce à la mise en place d'une cellule transverse qui assurerait la coordination entre les services.

Le Gouvernement se doit, dès à présent, d'élaborer une stratégie sur le court, le moyen et le long terme :

- à court terme, mettre en œuvre des solutions concrètes, immédiates et rapides, comme la mobilisation et le renforcement de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie ;
- à moyen terme, refondre l'ensemble des flux de circulation ;

- et enfin à long terme, réaliser des projets structurants, tels que notamment la création d'une ligne expresse.

Ces perspectives d'actions et d'engagement en faveur de la qualité de vie à Monaco est un impératif pour les élus afin de maintenir l'excellence de notre modèle économique et social.

S'agissant du volet social, cette mandature a de fortes ambitions et les élus l'ont démontré par l'adoption de plusieurs mesures significatives depuis février. Parmi ces avancées, nous pouvons citer :

- Le vote de la loi n°1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire ;
- L'adoption le 15 juin 2023 du projet de loi n°1073 relatif au don de congés ;
- Le dépôt le 28 juillet 2023 de la Proposition de loi n°259 portant modification de certaines dispositions de la loi n°729 du 16 mars 1963 relative au contrat de travail, modifiée et instituant la rupture conventionnelle du contrat de travail.

Votre Rapporteur est convaincu que ces mesures répondent aux besoins des Monégasques et des actifs de la Principauté et seront bénéfiques pour l'ensemble des acteurs économiques.

Les Chiffres de l'IMSEE témoignent d'une excellente reprise suite aux périodes COVID et post COVID, avec en 2022 une hausse de l'effectif cumulé des salariés de +4.2% soit 2432 salariés de plus qu'en 2021. Les élus constatent avec satisfaction ces données qui démontrent une situation de quasi « plein emploi » en Principauté de

Monaco. Par ailleurs, le Conseil National félicite le Gouvernement pour la création du forum de l'emploi baptisé « *Monaco pour l'emploi !* » qui devrait offrir aux nombreux participants d'intéressantes opportunités.

Il est important de rappeler que les élus sont très vigilants sur l'évolution de l'emploi pour les nationaux mais aussi sur l'égalité de traitement pour les fonctionnaires, les agents, et les personnels travaillant au sein de l'ensemble des établissements publics.

A ce titre, il est urgent que le Gouvernement harmonise les traitements relatifs au treizième mois pour l'ensemble des Monégasques travaillant ou ayant travaillé pour l'Etat, ou pour le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG).

Par ailleurs, votre Rapporteur souhaite indiquer que les élus sont régulièrement sollicités par des compatriotes préoccupés par leur statut précaire, comme par exemple les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et qui demeurent depuis trop longtemps dans l'attente d'une régularisation de leur situation administrative au sein de la Fonction publique. Aussi, les élus demandent au Gouvernement que chaque Monégasque concerné puisse être sécurisé dans sa carrière.

De même, les élus sont attentifs à la situation des aides maternelles, qui a fait l'objet de multiples échanges entre nos deux Institutions depuis la fin de l'année 2022, et pour lesquelles des fiches de postes et un reclassement auraient dû être réalisés pour la rentrée 2023. La Commission souhaite que ce dossier puisse aboutir rapidement afin qu'il soit tenu compte de l'évolution de leur métier ces dernières années.

Par ailleurs, le Conseil National défend le soutien matériel et financier pour nos associations. S'agissant des entités sportives, les élus ont pris acte de la hausse de

l'enveloppe budgétaire de 3% sur les frais de personnel, de 2.9 % pour les subventions de fonctionnement et de 20.6% pour les subventions extraordinaires par rapport à la saison précédente. Ces efforts devront être confirmés dans les inscriptions au Budget primitif 2024 afin de soutenir ces associations. En outre, il convient de réfléchir à une véritable stratégie de développement et de promotion du sport féminin, en particulier de haut niveau, dont le traitement est en retrait significatif par rapport aux moyens dévolus au sport masculin.

Par ailleurs, dans ses réponses le Gouvernement a enfin annoncé le dépôt du projet de loi sur le sport dans le courant de ce dernier trimestre 2023. Le Conseil National sera très attentif à ce texte très attendu depuis de nombreuses années par le monde du sport monégasque. En tout état de cause, les élus constatent que ce dossier n'a pas été abordé par le Gouvernement lors de la réunion du comité de suivi des travaux législatifs du 24 juillet 2023, portant sur la présente session d'automne, et rappellent avec insistance que son dépôt est attendu avant la fin de l'année. Le sport constitue pour la Principauté, directement et indirectement, un facteur important d'attractivité.

L'attractivité doit, elle aussi, être vue de manière globale. Il s'agit là d'attirer des investisseurs, des résidents, de l'innovation, et donc de renforcer nos capacités de développement économique.

A ce titre, les élus prennent note du plan d'action relatif à l'attractivité de la place communiqué par le Gouvernement. Toutefois, ce dernier ne répond selon le Conseil National que partiellement à cette démarche globale, qui doit aller plus loin que la transition numérique dont les premiers résultats se font sentir, plus loin que la simplification des outils et des démarches administratives, en s'appuyant plus encore sur

des évolutions impulsées par les élus de cette mandature, notamment en termes d'évolution du droit de sociétés et d'outils de gestion patrimoniale.

Aussi, votre Rapporteur incite vivement le Gouvernement à établir un plan d'action ambitieux, concret et structuré pour l'attractivité, en développant notamment davantage les synergies avec l'ensemble des Départements du Gouvernement, des institutions connexes, et le Conseil National, afin que la cellule attractivité puisse accroître son périmètre et l'amplitude de son action.

Sur cette thématique, les élus rappellent être proactifs pour trouver des moyens d'accroître l'attractivité de la place, en témoigne l'ensemble des actions précitées, mais aussi, dans le détail, par l'amendement relatif aux augmentations du capital au sein de la loi n°1.548 du 6 juillet 2023 portant diverses dispositions d'ordre fiscal. Le Conseil National ne peut plus se permettre d'attendre que des pistes de réflexion soient simplement élaborées. Il attend du Gouvernement qu'il mette en œuvre des réformes avec pour commencer une modification du Code de Droit International Privé, puis une refonte des dispositions en matière d'administration légale, et enfin une réflexion plus globale en matière de gestion patrimoniale telle que les élus l'ont initiée à travers l'étude de différents textes. A ce titre, votre Rapporteur note avec satisfaction que le Gouvernement a accepté qu'un groupe de travail conjoint puisse se réunir prochainement sur ces thématiques.

A ce stade, votre Rapporteur souhaite évoquer la suspension des négociations avec l'Union Européenne annoncée le vendredi 15 septembre 2023. Cette décision rejoint *in fine* le positionnement constant des élus depuis 2018 s'agissant de cette négociation. Le Conseil National, à l'écoute de la population, a toujours défendu une position très

sceptique quant à la possibilité de préserver les lignes rouges que constituent la priorité nationale ainsi que d'autres spécificités monégasques, avec les fondamentaux de l'Union Européenne que sont les fameuses quatre libertés.

Le Conseil National a fermement défendu la pérennité du modèle économique et social monégasque, ce qui aura permis au négociateur de ne pas reculer. Les élus se félicitent dès lors d'avoir été entendus par le Gouvernement sur ce sujet essentiel pour l'avenir de la Principauté.

En tout état de cause, l'ensemble des enjeux et des points évoqués dans le présent Rapport nécessitent un dialogue institutionnel permanent et constructif entre le Gouvernement et le Conseil National, qui n'est pas aujourd'hui à la hauteur des responsabilités qui nous incombent.

Le Conseil National est un partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement. Les prérogatives et le rôle de l'Assemblée sont bien définies par notre Constitution et nos lois.

Votre Rapporteur souligne une nouvelle fois que le Conseil National n'est ni une chambre d'opposition au Gouvernement, ni une chambre d'enregistrement. Notre rôle est d'exercer dans le cadre de l'article 66 de la Constitution, un pouvoir législatif proactif et respectueux des prérogatives de chacune des Institutions de la Principauté. Le Conseil National s'est également mobilisé, à chaque fois que cela fut nécessaire, pour adopter dans des conditions parfois difficiles, des textes importants tels que ceux qui concernent la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le Gouvernement doit envisager le Conseil National comme une institution indépendante, relai des besoins légitimes et des attentes des Monégasques, des résidents et des salariés. Notre apport ne se cantonne pas à une consultation ponctuelle, il s'étend naturellement à notre capacité constitutionnelle à créer, modifier et orienter les politiques publiques.

En tout état de cause, ce Budget rectificatif s'inscrit dans le prolongement du Budget Primitif 2023 qui a été voté lors de la précédente mandature. Les orientations essentielles, telles que décrites dans l'exposé des motifs du projet de loi de budget déposé par le Gouvernement reflètent cette continuité et, pour mémoire, englobent :

- les dépenses d'interventions publiques, et notamment dans le domaine du développement économique par la hausse des crédits dédiés, d'une part, à « l'aide aux commerces » et, d'autre part, aux « Etudes économiques »,

- les dépenses d'équipement et d'investissements par la poursuite des grands chantiers d'Etat déjà engagés, et des opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics.

Néanmoins, le Conseil National estime que, bien que ces objectifs s'alignent sur des besoins et des impératifs spécifiques, les résultats ne sont pas pleinement satisfaisants.

En effet, les membres de la Commission se sont interrogés sur deux points principaux :

En premier lieu, le projet de budget ne fait pas apparaître de modifications substantielles concernant des crédits alloués aux mesures prioritaires du programme de cette mandature, qui ont pourtant fait l'objet de demandes très précises auprès du Gouvernement. Nous rappelons dès lors l'urgence d'obtenir l'annonce dans les meilleurs

délais d'une nouvelle opération domaniale avec une livraison pour 2027, ainsi que la décision, enfin, d'un projet structurant d'envergure pour améliorer la mobilité.

En deuxième lieu, ledit projet mentionne, s'agissant de la création de l'Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) en remplacement du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN), qu'afin de faciliter la gestion des crédits déjà engagés et d'assurer un meilleur suivi des budgets de cette entité, le Gouvernement a décidé de maintenir, en 2023, les crédits sur le chapitre 64 « Service d'Information sur les Circuits Financiers ». Pour rappel, l'article budgétaire du SICCFIN est inscrit dans la section 3 du budget, alors que celui relatif à l'AMSF, en qualité d'Autorité Administrative Indépendante, sera inscrit au sein de la section 2. Or l'article 8 de la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget dispose que : *« Seules des lois dites lois de budget rectificatif, peuvent modifier, en cours d'année, la loi de budget. Elles ont pour but soit d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice, soit d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles à satisfaire dans le même délai. Des ouvertures de crédit peuvent être opérées par le Gouvernement dans les seuls cas d'urgence caractérisée et de nécessité impérieuse, à condition qu'elles n'affectent pas l'équilibre financier prévu par la loi du budget. Elles sont soumises au vote du Conseil national dans le cadre de la plus prochaine loi de budget rectificatif. »*. Par conséquent, pour la Commission, la méthode retenue par le Gouvernement n'est pas conforme.

En outre, il convient également de rappeler que le dossier Moneyval a monopolisé un temps précieux pour l'Assemblée lors de ces premiers mois de mandature. Les élus ont su répondre à l'urgence de la situation, dans des délais extrêmement contraints, et ce tout en travaillant sur l'élaboration de textes et mesures du programme que les

Monégasques ont approuvé quasi unanimement en février dernier. Le Conseil National regrette une nouvelle fois un manque de stratégie et d'anticipation du Gouvernement sur ce dossier primordial pour la Principauté. En effet, le caractère d'urgence subi par le Conseil National s'agissant du vote des textes concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ne semble pas avoir la même portée pour le Gouvernement en matière de mise en application des mesures votées. En témoigne la création du service de gestion des avoirs saisis ou confisqués, issu d'une loi adoptée pourtant dans l'urgence en novembre 2022 et qui n'a pas encore été créé formellement au moment de l'adoption du présent Rapport. Pour les élus, ce décalage est aussi révélateur qu'inquiétant.

Notre Assemblée ne saurait voter des crédits si elle a le sentiment que le Gouvernement n'est pas à l'écoute de ses attentes, et n'applique pas dans les faits le déploiement opérationnel des lois votées dans l'urgence.

Rappelons, s'il est encore utile de le faire, les priorités de ce budget pour les élus pour cette mandature :

- l'élaboration d'un prévisionnel pluriannuel de recettes, en vérifiant sa cohérence avec les dépenses issues des charges fixes et des plans d'investissement, voire même l'étude de nouvelles sources de recettes ;
- l'annonce d'une nouvelle opération domaniale pour 2027, afin que le Plan National pour le Logement de nos compatriotes ne subisse pas de trou d'air, avec le risque induit de voir ressurgir le spectre d'une pénurie ;

- l'amélioration indispensable de la qualité de vie en Principauté, tant pour les Monégasques et les résidents que pour l'attractivité de Monaco et ses salariés, avec l'adoption d'un « plan stratégique de mobilité » ;
- l'attention portée à la jeunesse monégasque, à l'excellence de notre système éducatif et à la mise en place de politiques de développement sportif féminin comme masculin, équilibrées mais concrètes ;
- la dynamisation de notre économie, en soutenant nos acteurs économiques et en facilitant l'accès à l'entrepreneuriat, avec une modernisation plus rapide de notre droit des sociétés notamment ;
- la mobilisation coordonnée en faveur d'une Principauté durable avec un ensemble d'initiatives vertueuses, notamment en matière d'urbanisme ;
- la préservation de notre pacte social et économique.

Ces priorités ont fortement guidé les actions des élus depuis leur élection en février dernier. De même, elles ont été au cœur des discussions lors des deux séances privées dédiées à ce budget rectificatif, les 12 et 14 septembre derniers. Ces débats, qui ont duré plus de neuf heures, n'ont malheureusement pas permis de dissiper les inquiétudes des élus sur la stratégie globale du Gouvernement pour répondre aux enjeux majeurs de la Principauté.

Aussi, les élus attendent de la part du Gouvernement, dans la perspective des Séances Publiques qui vont suivre la lecture de ce rapport, l'annonce de mesures concrètes, assorties d'un calendrier précis.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux détails budgétaires et précisément aux recettes. Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2023 se traduisent par une majoration significative à hauteur de 2,2 milliards d'euros (+175,4M, soit 9%). Cette hausse des recettes se traduit par une forte progression des recettes fiscales de 142.8M€ constatée principalement sur les bénéfices commerciaux (+54M€) ainsi que sur la T.V.A. (+88M€), dont 35 M€ de T.V.A. immobilière.

Les élus souhaitent faire part de leur satisfaction sur la bonne santé de l'économie Monégasque et sur la forte reprise constatée sur l'ensemble des grands secteurs d'activité. Pour rappel, le taux de croissance annuel moyen des recettes depuis 2001 est de 6 %. Cette évolution démontre que la Principauté attire, mais comme souligné dans la partie introductive, le Gouvernement doit faire preuve d'innovation et de créativité afin de garder ce niveau d'attractivité, car les recettes d'aujourd'hui ne seront pas forcément les recettes de demain.

A ce titre, votre Rapporteur souhaite s'arrêter sur deux contributions primordiales pour le budget de l'Etat.

Il s'agit, en premier lieu, des recettes liées à l'impôt sur les bénéfices, évaluées à 211M€ réparti pour 63% (132M€) sur dix-huit contributeurs et, pour la part restante (79M€) sur les milliers d'autres redevables. A la vue de ce constat, votre Rapporteur rappelle une nouvelle fois la nécessité d'actualiser notre droit des sociétés afin d'attirer des investisseurs et des nouveaux agents économiques, mais également de préserver et conserver nos activités économiques les plus contributrices.

En second lieu, votre Rapporteur souhaite évoquer la T.V.A. immobilière, dont le chapitre est inclus dans le Grand Secteur d'Activité : « Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » et plus précisément dans le sous-secteur

« Activité des économistes de la construction ». Dans le détail, la prévision de recette est de 122.5M€, comprenant une contribution principale afférente au programme Mareterra à hauteur de 118.4M€.

A la lumière de ces deux points, le Conseil National a notifié, à plusieurs reprises, au Gouvernement la nécessité d'anticiper ses recettes comme cela est réalisé au niveau des dépenses par le programme triennal d'équipement public. En effet, le programme Mareterra, qui a largement contribué à une évolution positive des recettes de la Principauté sur ces dernières années, a une date de fin. Aussi, il est vital que le Gouvernement anticipe ses futures recettes à moyen et long termes.

Par conséquent, les élus attendent du Gouvernement des études prospectives qui prennent en considération les véritables complexités constitutionnelles, économiques et sociales de la Principauté, et notamment des échéances importantes à venir, comme les suites de l'évaluation Moneyval. En outre, il serait bénéfique pour le Conseil National et le Gouvernement de disposer pour chaque exercice budgétaire d'un prévisionnel de recettes pluriannuel basé sur une posture optimiste, pessimiste et médiane, afin que nos deux Institutions établissent une politique de dépenses publiques en lien avec le niveau de recettes anticipé.

Votre Rapporteur relève pour autant qu'il s'agit d'un exercice difficile pour les recettes liées aux contributions et principalement celles liées aux transactions commerciales et bénéfiques commerciaux complexes à évaluer, eu égard aux volumes que représentent ces crédits. En effet, le Commerce de Gros et le Commerce de détail représentent une part importante de la ventilation des recettes de T.V.A. avec respectivement près de 59 millions d'euros et 58,3 millions d'euros de recettes au 30 juin

2023. Par ailleurs, le Commerce de Gros contribue également de manière significative aux recettes issues de l'impôt sur les bénéfices.

Concernant le Commerce, votre Rapporteur se réjouit de la reprise du commerce de détail suite aux périodes liées à la crise et la post-crise sanitaire, avec un chiffre d'affaires en 2022 qui dépasse les 2 milliards d'euros. Cette bonne santé de notre économie et de nos établissements commerciaux doit être corrélée avec le développement de l'offre commerciale de l'ensemble des quartiers de la Principauté.

A ce titre, le Conseil National prend acte des démarches entreprises par le Gouvernement sur le développement de l'attractivité des quartiers, par le biais notamment de la rectification de l'article budgétaire relatif à la restructuration de la Place des Moulins.

Enfin, s'agissant du Centre Commercial de Fontvieille, les élus rappellent la nécessité de conforter le dialogue entre nos deux Institutions, afin que ce programme débute enfin. Il en va de l'attractivité économique et plus généralement de l'image commerciale de la Principauté. Les délais n'ont que trop duré. Concernant cette opération, l'Assemblée demande qu'un point précis à date et un programme actualisé soient présentés dans la perspective du prochain Budget Primitif 2024.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux monopoles concédés, et à la nette hausse des recettes de 5,1 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif. Les élus constatent s'agissant de la S.A.M. des Ports une rectification de plus de 2.5M€ issue des résultats de l'année 2022 dus à l'organisation des Grands Prix historiques et de F1 et à la hausse du chiffre d'affaires « croisières ». Concernant Monaco Telecom, votre rapporteur considère avec intérêt l'inscription modificative de plus de 780 k€ suite à une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 9.1%. Enfin, s'agissant de la

Société des Bains de Mer, les élus relèvent la rectification de plus de 463 k€ au regard notamment des recettes définitives 2022/2023 du secteur des jeux.

Avant d'évoquer le chapitre des dépenses et pour clore celui des recettes, votre Rapporteur rappelle que les élus sont pleinement engagés pour l'avenir et la prospérité de la Principauté.

A ce titre, face à l'incertitude des recettes à venir, liée à la fin du programme Mareterra, ou encore la cession de droits à bâtir de 6.000 m² dans le cadre de la future opération Annonciade II, votre Rapporteur s'interroge : dispose-t-on des moyens de nos ambitions ?

Votre Rapporteur précise au Gouvernement que la volonté du Conseil National est de faire en sorte que l'Etat adapte ses ressources à ses objectifs, plutôt que d'envisager une diminution desdits objectifs par manque d'anticipation de sa capacité à les financer. Là est toute la nécessité d'élaborer une prévision pluriannuelle des recettes. En effet, sans la connaissance de nos ressources à venir, le Gouvernement pourrait avoir la tentation de se retrancher dans des attitudes timorées et manquant d'ambition.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses. Les évolutions prévisionnelles enregistrées pour ce chapitre se traduisent par une inscription globale de près de 2.2 milliards d'euros (+174,4M€, soit 9%). Cette augmentation est due à une forte croissance des dépenses d'équipement et d'investissements de 125,2 M€, des dépenses liées aux interventions publiques majorées de plus de 30,9 M€ et enfin des dépenses de fonctionnement qui sont en augmentation de 18.4 M€.

Dans un premier temps, c'est au niveau des dépenses d'équipement et d'investissement que votre Rapporteur souhaite aborder les sujets suivants :

Tout d'abord, concernant le PNL, les élus constatent une inscription rectificative à la hausse des dépenses de 96,4M€ liée principalement à la surélévation de l'immeuble Testimonio II bis. Les représentants des Monégasques justifient le besoin de cette opération et des livraisons à venir, comme les opérations « Grand Ida », « Carmelha » et le « Le Bel Air », afin de bien loger dans leur pays les foyers de nationaux dont la situation le justifie.

Toutefois, le Conseil National interpelle le Gouvernement sur la nécessité de bénéficier, comme il avait été entériné lors du lancement du PNL, de la livraison en moyenne de 100 logements par an. Or, les élus constatent que pour la période de 2025 à 2027, les projections envisagées par le Gouvernement ne répondent pas aux objectifs définis. En effet, et à titre d'exemple, les élus ne se contenteront pas d'une part, de l'unique livraison du bloc A de l'opération Grand Ida, représentant d'ailleurs majoritairement des appartements issus de datations, et d'autre part des « *recupérations* » engendrées par les livraisons des années précédentes. A cet effet, les élus déplorent l'absence d'inscription rectificative à ce sujet par le Gouvernement au sein du fascicule budgétaire. Ce dernier se doit de lancer rapidement une opération d'envergure avec une livraison prévue en 2027 pour pallier le déficit de la période précitée.

Par ailleurs, et afin d'éviter à tout prix que la pénurie puisse à nouveau s'installer, la Commission demande à ce que les délais de livraison des opérations immobilières domaniales soient tenus. Il est nécessaire que les opérations Grand Ida, les Lierres/Nathalie, et le Bel Air, fassent l'objet d'un suivi rigoureux pour que les Monégasques n'attendent pas plusieurs mois supplémentaires, voire plusieurs années,

pour entrer dans ces logements. Concernant l'opération Les Lierres/Nathalie, la Commission demande au Gouvernement de lui confirmer qu'il dispose bel et bien de l'intégralité de l'emprise foncière afin de démarrer l'opération.

De plus, votre Rapporteur souhaite évoquer la typologie des appartements. Dans ses réponses aux questions de la Commission, le Gouvernement a indiqué que 40% des logements sont des deux pièces dans les programmes livrés depuis 2022. S'il s'agit de répondre au besoin « normal » des nationaux pour ce type d'appartement, les élus rappellent toutefois la nécessité de réaliser davantage de trois pièces afin d'anticiper un changement au sein du ménage sans pour autant provoquer de mouvement dans le parc domanial.

Aussi les élus souhaitent que cette mesure soit prise en considération pour l'ensemble des livraisons à venir, notamment pour les opérations « Larvotto Supérieur » et « Grand Ida ».

Par ailleurs, les élus profitent de ce volet sur les Dépenses d'équipement et d'investissements afin de faire part de leur insatisfaction sur la gestion du Gouvernement concernant les travaux d'équipement et notamment les retards de livraisons à répétition et leurs coûts effectifs qui dépassent largement l'estimation initiale. Votre Rapporteur peut en citer deux majeurs :

- Opération URB.SNCF-ILOT PASTEUR (OPE-701913-7) : une majoration de 109% entre l'estimation du 1er janvier 2012 et le coût effectif au 1er janvier 2023, avec une date de livraison initialement envisagée en 2020, telle qu'annoncée lors de la Commission Plénière d'Etude pour les Grands Travaux en novembre 2013,

- NCHPG (OPE-709997) : une majoration de 90% entre l'estimation du 1er janvier 2012 et le coût effectif au 1er janvier 2023, avec une date de livraison initialement envisagée en 2026, telle qu'également annoncée lors de cette même Commission Plénière d'Etude.

Les coûts des grands travaux dérapent, et il est urgent que le Gouvernement exerce une gestion rigoureuse des dépenses d'équipements, tout en assurant une maîtrise affinée des délais de livraison. Entre appels d'offres infructueux car mal calibrés et dérapages budgétaires importants, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande au Gouvernement la plus grande vigilance.

Votre Rapporteur, souhaite désormais revenir sur un chapitre lié aux Dépenses d'équipement et d'investissements, et déjà évoqué lors des propos introductifs, celui de la mobilité, de la qualité de vie et de l'environnement.

Concernant la mobilité, on observe une saturation générale des axes de circulation sur l'ensemble du territoire, en toute période, et plus particulièrement lors des grandes manifestations. Cette congestion du trafic, touche l'ensemble des déplacements, qu'ils soient internes ou d'échanges, et s'aggrave au fil du temps, sans que le Gouvernement n'apporte de solutions concrètes.

En outre, les élus constatent des rectifications budgétaires qui ont été réalisées au sein du budget primitif, par notamment la diminution de certaines lignes liées à la mobilité suite à des mises aux normes, des décalages de livraison ou d'études en cours :

- l'article budgétaire OPE-702903-1- « Mobilité Piétonne » passe de 8.700.000 € à 5.660.000 €,

- l'article budgétaire 637103 « Coordination transports en commun » passe de 10.920.700€ à 10.630.700 €.

De plus, au sein de la ventilation du budget Rectificatif 2023 concernant la politique publique liée à la mobilité, ces dépenses représentent 89.4 M€ soit 4.07 % du total des dépenses. Pour rappel, lors de l'élaboration de la ventilation du budget Primitif le montant alloué à la mobilité était de 81.4 M€ soit 4.03% des dépenses du budget de l'Etat. Aussi, cette maigre revalorisation du budget global et la multiplication des retards liés à ce sujet ne satisfont pas la Commission eu égard à la nécessité d'agir rapidement.

Le Conseil National a fait part au Gouvernement, à de nombreuses reprises, de ces problématiques, et n'a pas manqué d'alerter sur la nécessité d'élaborer un plan d'urgence afin de répondre aux besoins de la population et des pendulaires. Pour rappel, votre Rapporteur évoquera une liste non exhaustive des solutions inscrites au sein du Programme de cette mandature :

- accentuer les déplacements intra-muros plus doux, en créant des parcours piétons végétalisés et en amplifiant le développement du Programme MonaBike ;
- limiter l'entrée des véhicules en Principauté par la création de dessertes « fines » dans les communes avoisinantes, mais également par la mise en service au plus tôt des parkings d'entrée de ville ;
- aménager pour les professionnels du transport et de la livraison de biens, de nouveaux « hubs logistiques » en périphérie de la ville ;
- élaborer une approche globale et définir une politique « mobilité » remettant à plat l'ensemble des besoins réels et à venir.

Sur ce dernier point, la Commission regrette le manque de mise en perspective du Gouvernement. Aussi, et comme évoqué précédemment, les élus sollicitent au plus vite l'élaboration d'un « plan stratégique de mobilité », à l'instar du document réalisé en 2004 sur la Politique d'équipement de la Principauté de Monaco.

Enfin, s'agissant des dépenses d'équipement et d'investissements, votre Rapporteur, souhaite évoquer le chapitre lié au numérique. Le Conseil National a voté lors de ces précédentes années un programme triennal dédié au développement numérique de l'ensemble de la Principauté. Les élus soulignent l'importance de la mise en place de ce programme et saluent le travail qui a été réalisé. Toutefois, une accélération de cette transition doit encore être effectuée au sein des services de l'Etat, notamment pour faciliter les démarches d'enregistrements fiscaux et pour l'ensemble de celles liées aux activités économiques.

S'agissant des dépenses d'interventions publiques, en ce contexte particulier de forte inflation, cette section a été revue à la hausse de plus de 30.9M€ (soit +6.6%) par rapport aux prévisions réalisées lors du Budget Primitif 2023.

En effet, rappelons que le Conseil National reste très vigilant sur les questions liées au pouvoir d'achat des Monégasques. A ce titre, les élus saluent la réévaluation de l'article « Bouclier Tarifaire » de près de 121%, qui limite ainsi la hausse tarifaire liée à l'énergie pour les particuliers et les entreprises.

De plus, le Conseil National, constate également la réévaluation du traitement indiciaire à hauteur de 1.5% au 1^{er} juillet 2023, mesure nécessaire eu égard à la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) depuis ces derniers mois. Sur ce point, votre Rapporteur, souhaite évoquer, une nouvelle fois la mise en place de ces réévaluations, sujet qui avait déjà été abordé lors du budget primitif 2023. Il est nécessaire qu'un groupe

de travail mixte entre nos deux institutions se réunisse chaque année afin d'apprécier l'opportunité de réévaluer l'indice et d'échanger sur la méthode de calcul.

Par ailleurs, concernant les échelles indiciaires des travailleurs sociaux, le Conseil National avait questionné le Gouvernement sur la revalorisation de ces postes à l'instar de ce qui avait été fait pour les infirmières au sein de la Fonction publique. En retour, le Gouvernement mentionne que « *des crédits de principe* » sont prévus dans l'élaboration du Budget Primitif 2024 afin de mettre en place ces dispositions dans le courant du 1er trimestre 2024. Votre Rapporteur s'enquiert des raisons qui poussent l'exécutif à attendre le prochain Budget Primitif, le Budget Rectificatif étant l'outil idoine aux fins de ces rectifications budgétaires. A toutes fins utiles, il convient de rappeler que la mesure française analogue est entrée en vigueur en 2019.

Toujours au niveau des interventions publiques, votre Rapporteur souhaite évoquer les dépenses liées au domaine économique.

Les élus constatent une majoration des inscriptions de 10.6M€ (soit 19.1%) portant le montant total inscrit à 66.5M€. Cette hausse est principalement due à la rectification du sous chapitre Politiques Publiques (+11M€) suite à la majoration des articles :

- « Aide aux Commerce » de plus de 7.4M€ en raison de la poursuite de la prise en charge des frais de la plateforme « CARLO »,
- « Etudes Economiques » majoritairement au titre des études réalisées dans le cadre du suivi post évaluation Moneyval.

Le Conseil National précise que les dépenses d'Interventions publiques sont vitales à l'innovation et à l'attractivité. Il s'agit d'un levier important sur les recettes de

demain. Ces dépenses sont corrélées avec les mécanismes et outils d'investissements privés et publics. A ce titre, les élus interrogent le Gouvernement sur des outils alternatifs qui pourraient être développés afin de soutenir l'économie locale.

En effet, les petites et moyennes entreprises et les acteurs impliqués dans le développement économique local ont constamment besoin de partenaires capables de fournir des financements pour leurs initiatives, tels que des mécanismes de crédit, mais aussi d'offrir un soutien financier pour leurs projets de croissance interne et internationale.

Enfin, concernant les dépenses de Fonctionnement, la Commission relève une hausse par rapport au Budget Primitif 2023 de 2.5% (soit +18.4M€) pour un montant global de 743.3 M€.

Le Conseil National constate également une nette hausse des effectifs de la Fonction publique soutenue par les élus et rendue nécessaire notamment dans le cadre du suivi post évaluation Moneyval.

Les élus seront très vigilants sur la mise en place des mesures votées et des budgets alloués, notamment concernant la création de l'Autorité Monégasque de Sécurité Financière et sur le recrutement des effectifs nécessaires à son bon fonctionnement.

Afin de conclure le chapitre des dépenses, les élus s'étonnent du manque de révision budgétaire concernant l'article OPE-709991 « Acquisitions » dont l'inscription initiale prévoyait 5 M€ auxquels s'ajoutent 5,1M€ de reports de crédits pour un montant total de 10,1M€ alloués pour 2023 pour ce type d'opération, et ce alors même que de nombreuses acquisitions ont été réalisées depuis le début de l'année à hauteur de 88,7 M€.

A ce sujet, les élus insistent sur la nécessité de réaliser des prévisions budgétaires plus précises, permettant une évaluation affinée des recettes et des dépenses et de mettre un terme à la pratique actuelle des « *opérations de fin d'exercice* ». De même, votre Rapporteur, appuyé unanimement par la Commission, maintient que le Fonds de Réserve Constitutionnel n'a en aucun cas vocation à être utilisé comme un « *Budget bis* ».

A ce titre, la présente mandature souligne l'importance d'une réforme des textes budgétaires dans les meilleurs délais, afin de respecter les prérogatives essentielles du Conseil National en la matière. En vertu de l'article 70 de la Constitution « *Le Conseil National vote le budget* », et selon l'article 37 de la Constitution, le Budget de l'Etat « *comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques* ». A ce sujet, votre Rapporteur peut citer une nouvelle fois le rapport de la Commission supérieure des Comptes : « *La Commission Supérieure des Comptes recommande, pour l'avenir, de prévoir en cours d'exercice des ouvertures de crédits de paiement de telle façon à éviter les dépassements de crédits prévus au budget et à respecter ainsi le vote intervenu sur ces crédits et, en particulier, de ne pas considérer les crédits et les dépenses relatifs aux rachats au F.R.C. et à la provision de financement du Nouveau C.H.P.G. comme des variables d'ajustement du résultat budgétaire de l'Etat présenté au niveau de son Budget Général.* ».

Le Conseil National est en phase avec les préconisations de la Commission Supérieure des Comptes : il est temps de mettre fin à ces opérations budgétaires qui ne respectent pas l'esprit et la lettre de la Constitution et de la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget.

Pour conclure, le résultat budgétaire prévisionnel qui présentait un solde excédentaire de 9,1M€ au Budget Primitif est réévalué à 10,1M€ au Budget Rectificatif 2023.

Les élus saluent ce résultat excédentaire qui confirme une reprise notable suite à la crise de 2020. Toutefois, les Conseillères Nationales et les Conseillers Nationaux de la présente mandature soulignent le manque de stratégie globale du Gouvernement pour faire face aux échéances à venir, notamment en matière d'évolution des recettes et de dérapages des coûts en matière d'équipements.

C'est pourquoi ils attendent du Gouvernement un calendrier et des mesures précises concernant les sujets largement évoqués dans ce rapport :

- S'agissant du logement, nous demandons le lancement d'une opération intermédiaire livrable en 2026-2027 comprenant une centaine d'appartements ;
- Au sujet de la qualité de vie, nous demandons la mise en place d'un « plan stratégique de mobilité », comprenant des mesures concrètes et immédiates ainsi que le lancement de grands projets structurants sur le long terme ;
- Concernant le sujet de l'emploi et du travail, nous demandons une harmonisation de l'ensemble des statuts pour les personnels travaillant au sein des établissements publics avec ceux des fonctionnaires et agents de la fonction publique, ainsi que la régularisation de la situation administrative des Monégasques qui se trouvent en situation précaire au sein de l'Administration ;

- Au titre de l'attractivité, nous demandons l'élaboration d'un véritable plan d'action et la mise en place d'outils d'innovation et de financement pour nos acteurs économiques et les investisseurs ;
- Enfin, nous demandons une réforme des textes budgétaires afin de mettre un terme à la pratique actuelle des opérations de fin d'exercice et la mise en place d'un prévisionnel de recettes et de dépenses. La responsabilité budgétaire implique un subtil équilibre entre les ressources et les engagements. C'est dans cette optique que le Gouvernement devrait élaborer ces prévisions visant à minimiser les risques pouvant nuire à notre stabilité financière. Une telle démarche permettra aux deux Institutions d'aligner leurs ambitions et les moyens à mettre en œuvre par le Gouvernement.

Le Conseil National ne saurait être réduit à un rôle consultatif. Ses demandes, qui traduisent les besoins concrets et les attentes légitimes de la population, doivent être prises en considération.

L'examen du Budget Rectificatif n'est pas une simple formalité. C'est un acte constitutionnel de grande portée, et les réponses du Ministre d'Etat aux questions soulevées influenceront fortement le vote des élus sur ce budget. La Commission rappelle en ce sens que le vote d'un budget ne sera jamais acquis d'avance durant cette mandature.

En guise de conclusion et en s'inspirant des réflexions de Warren Buffet introduites en début du présent rapport, et alors que par l'étude de ce budget nous envisageons l'avenir de nos enfants et petits-enfants, votre Rapporteur souhaiterait que le Gouvernement garde à l'esprit ce proverbe chinois : « *Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant.* ».

Votre Rapporteur invite désormais les élus à donner à ces débats budgétaires toute la consistance que les enjeux évoqués méritent, et à se déterminer en conscience et en toute responsabilité sur l'orientation de leur vote, le moment venu, en fonction des réponses concrètes qui leur seront fournies par le Ministre d'Etat.